# Législation sur les armes : l'amendement qui fache les tireurs

01/02/2011 à 16h59



Le 25 janvier,  alors qu'il présentait une loi sur les armes à feu , le député socialiste  Bruno Le ROUX a taxé certains tireurs de "fêlés de la gâchette". Déclaration qui a provoqué leur colère.

En réaction, certains protestent, d'autres appellent les tireurs à voter FN en masse en 2012.

[youtube]http://www.youtube.com/watch?v=TkvBwDwgdeE[/youtube]

(vidéo dans son intégralité)

**Le fameux texte de loi actuellement débattu avait pour but de transposer le droit européen sur les armes à notre législation afin de la simplifier , et ceci en réduisant le classement actuel en seulement 4 catégories énoncées ci-dessous :**

(…) Ce qui apparaissait comme un simple « amendement technique » ouvre donc la voie à une interdiction pure et simple de ces armes , la disparition de 2 disciplines FFT particulièrement dynamiques (Tir aux Armes Réglementaires et Tir Sportif de Vitesse) sans parler des retombées négatives pour les clubs ,

la Fédération et le monde armurier …

Et il va sans dire que cet amendement est susceptible de menacer à terme quasiment toutes les armes -y compris celles de chasse- et ce au bon vouloir du législateur et des décrets . Si une carabine à verrou en calibre .308 est en catégorie A, rien n'empêchera de ne pas faire de même avec une arme « présentant une même dangerosité » , que ce soit une carabine de chasse en calibre 300WM, une arme historique en 8x60S, ou une arme de benchrest en 6BR …

Stbesancon